

## BUDGET PRIMITIF 2018

### FORMER AUX METIERS DE DEMAIN

Rapport n°1032

#### Exposé des motifs

Au-delà de la quête du triple A cet amendement nous permettra de réduire notre empreinte écologique et d'augmenter notre indice de santé sociale.

On estime à plusieurs dizaines de milliers le nombre d'emplois potentiels dans la transition écologique. Ce secteur est porteur d'emplois dans l'agriculture, l'éco-habitat, l'entretien des espaces naturels, l'énergie, l'eau, l'assainissement, le traitement des déchets, la forêt et la protection de la nature...

Dans le bâtiment par exemple, où le potentiel est très important, l'émergence de nouvelles techniques, liée à l'apparition de matériaux intelligents et à de nouveaux outils de gestion des flux d'énergie, exige une formation des professionnels pour répondre aux demandes des ménages intéressés par des incitations financières et techniques. Par exemple, il est exigé des particuliers de travailler avec des artisans labélisés RGE -Reconnus garants de l'environnement- pour un accès à un prêt à taux zéro.

Cette perspective d'évolution des métiers doit nous amener à faire évoluer nos formations.

Mobilisée pour la transition énergétique et l'avenir de la jeunesse, la Région soutiendra les projets de sensibilisation des chômeurs, en particulier les jeunes, aux métiers de demain.

Elle soutiendra également des formations de terrain (découverte des métiers, CARED, aide individuelle ou chantiers d'insertion) pour l'ensemble des métiers cités plus haut.

Le choix d'une pédagogie « pratique », alternative et adaptée aux jeunes en décrochage sera un plus pour la sélection des dossiers à soutenir.

#### Dispositif :

- **Affecter 20 millions d'euros en Autorisation d'Engagement au chapitre 931, Sous-fonction 1 « formation professionnelle » ;**
- **Affecter 7,5 millions d'euros en Crédit de Fonctionnement au chapitre 931 « Sous-fonction 1 « formation professionnelle » ;**
- **Gager cette dépense sur une baisse de 7,5 millions d'euros en Crédit de Fonctionnement dans le chapitre 939 « Action économique », Sous fonction 2 « recherche et innovation »**